

## Un contrat social révolutionnaire, que le patronat n'a jamais accepté.

Dans le système capitaliste, seuls les **propriétaires du capital** gèrent la **Valeur-Ajoutée**<sup>1</sup> dans l'entreprise. C'est une fonction qu'ils détiennent de leur *titre de propriété*.

Les **élus de la Nation** gèrent également une partie de la valeur produite, celle qui passe par **l'impôt redistributif**.

Mais jusque là, **jamais les ouvriers n'avaient géré la Valeur-Ajoutée dans l'entreprise**.

Or, le financement de **la Protection Sociale, ne passe pas par l'impôt**, mais par des **cotisations sociales**, prélevées sur la Valeur-Ajoutée créée par le travail des salariés.

Et, les caisses de Sécurité Sociale<sup>2</sup>, qui sont créées, sont gérées par des **élus** présentés sur **liste syndicales**

- 75 % d'élus ouvriers
- 25 % d'élus patronaux

Avec cette organisation, les salariés reçoivent le **revenu** du fruit de leur travail de deux manières :

- un salaire net ( à la fin du mois, de la quinzaine ou de la semaine...)
- un salaire socialisé ou différé (on trouve les 2 termes)

**revenu** distribué lorsqu'ils ou elles sont

- en arrêt **maladie**
- en **retraite**
- en **accident du travail**
- en congé **maternité**

### Ce changement est révolutionnaire

- On sort de la logique **capitaliste** qui laisse aux seuls propriétaires du capital le droit de disposer de la Valeur-Ajoutée dans l'entreprise
- mais on n'est pas dans le modèle **socialiste étatique d'Union Soviétique** où seul l'État gère la Valeur-Ajoutée.

---

1 **voir le tableau annexe 2**

2 Le terme Sécurité Sociale désigne alors l'ensemble des quatre Caisses